

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Janvier 2025

Délibération n°20250123_01

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 48

Suppléants : 1

Pouvoirs : 11

= VOTANTS : 60

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 1

- dont « abstention » : 0

Objet : CULTURE : renouvellement de la convention de partenariat avec la commune de Saint-Amant-de-Boixe pour le cofinancement de l'Espace d'Architecture Romane

Le jeudi 23 janvier 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - POTEL Maryse - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - HENTRY Jimmy - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :

- 1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal
- 2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 3-ROUMAGNE Magalie pouvoir à POTEL Maryse
- 4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
- 5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique
- 6-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
- 7-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul
- 8-SEMON Laura pouvoir à CLAVAUD Gérard
- 9-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 10-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 11-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LEMAIRE Marie-Claude – TEILLET Anne - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE : renouvellement de la convention de partenariat avec la commune de Saint-Amant-de-Boixe pour le cofinancement de l'Espace d'Architecture Romane

Vu les conventions triennales successives relatives au partenariat portant sur l'Espace d'Architecture Romane » entre la communauté de communes Cœur de Charente et la commune de Saint-Amant-de-Boixe signée le 07 juillet 2016,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine en date du 17/12/2024,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 13/01/2025,

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication rappelle le partenariat entre la communauté de communes et la commune de Saint-Amant-de-Boixe portant sur les actions mises en œuvre par l'Espace d'Architecture Romane et ayant un rayonnement communautaire et au-delà.

Il rappelle que la convention de partenariat triennale entre la communauté de communes et la commune de Saint-Amant-de-Boixe est arrivée à son terme le 31/12/2024.

Un travail de concertation a été mené entre les partenaires afin de réajuster les actions, objets de ce partenariat, pour la période 2025-2027.

Cette convention d'objectifs s'articule autour de 6 actions principales, à savoir :

- Action 1 : Développer des actions pour l'enfance et la jeunesse de Cœur de Charente,
- Action 2 : Soutenir la CdC dans le développement d'actions patrimoniales,
- Action 3 : Favoriser la fréquentation du public du territoire de Cœur de Charente,
- Action 4 : Valoriser l'EAR : spectacles, expositions, visites guidées,
- Action 5 : Conforter l'EAR dans son rôle d'acteur scientifique,
- Action 6 : Favoriser la mise en œuvre d'actions thématiques partenariales.

En contrepartie de la mise en œuvre des actions précitées par l'Espace d'Architecture Romane « EAR », la CC Cœur de Charente octroie un financement annuel de 50 000 € à la commune de Saint-Amant-de-Boixe qui gère en régie l'« EAR ».

Dans le cadre des débats de la commission culture, il a été proposé de poursuivre l'engagement financier de la communauté de communes tel que précité.

Les élus de la commission ont proposé de faire évoluer la fiche action 3 :

Proposition d'un coupon avec 2 entrées gratuites pour les visites proposées par l'EAR (visites libres et guidées) pour tous les foyers du territoire. Ce coupon sera inséré notamment dans le prochain magazine communautaire de Juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité décide :

- **D'APPROUVER les termes de la convention précitée, ci-annexée ;**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre des exercices comptables concernés ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

